



COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 Juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de WIZERNES, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique LANOY, Maire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 1^{er} Juillet 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la Mairie le 1^{er} Juillet 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

VOTE :

A L'UNANIMITÉ

Pour : 23

Contre : 00

Abstention : 00

TRANSMIS EN SOUS-

PREFECTURE LE :

08/07/2026

PUBLIÉ LE :

08/07/2026

Etaient présents : M. Dominique LANOY, Mme Christine BOUTOILLE, M. Clément HERMANT, M. Jean-Jacques VERHAEGHE, Mme Marie-Paule LHERMITTE, M. Alexandre GOUDEFROYE, Mme Nadège NIDERT, M. William HEULLE, M. David VIVIER, M. Jacques CONSEIL, Mme Martine LAMBERT, Mme Maryline DENIS, Mme Sabine LHEUREUX, M. Vincent DEMARTHE, M. Jérémy DANNEL, Mme Christine LEFEBVRE, M. Laurent BRUNET et Mme Ingrid DECLERCQ.

Excusés : Mme Christelle SOULIEZ, M. Mickaël CARRÉ, Mme Alexandra AMBRE, M. Jérémie DIEVAL et Mme Camille VASSEUR, et qui donnent pouvoir respectivement à Mme Christine BOUTOILLE, Mme Sabine LHEUREUX, Mme Nadège NIDERT, Mme Ingrid DECLERCQ et M. Laurent BRUNET.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Paule LHERMITTE

D2026-52 : MODIFICATION DE LA DENOMINATION D'UNE VOIRIE – ZAC DU GRAND CHEMIN - RUE DE SUEDE

Rapporteur : David VIVIER

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n° D2025-051 du 17 novembre 2025 portant dénomination des voies de la ZAC du Grand Chemin ;

Considérant que la dénomination de la rue d'Ens Dorf a été attribuée à une voie dont la prolongation est désormais prévue dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du Grand Chemin ;

Considérant qu'il apparaît que le sens actuel de numérotation de la rue d'Ens Dorf ne permet pas d'assurer une continuité cohérente de l'adressage sur sa future extension ;

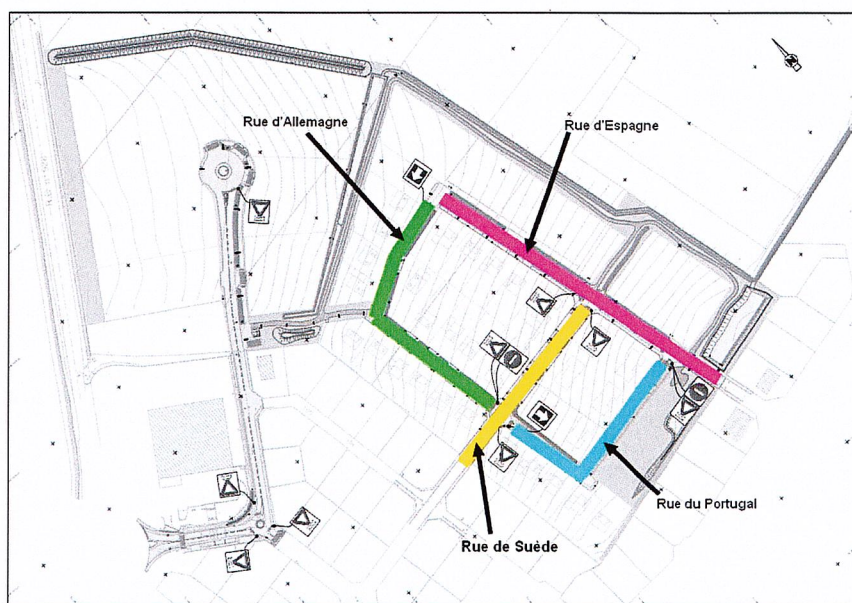
Considérant qu'afin de garantir une numérotation logique des habitations, de faciliter l'identification des adresses par les services de secours, les services publics, les

opérateurs de réseaux, les services postaux et les usagers, il convient de modifier la dénomination de la voie correspondant à la nouvelle section créée ;

Considérant qu'il est souhaitable de conserver sans modification les adresses existantes de la rue d'Ensdorf afin de ne pas imposer de changement d'adresse aux riverains actuellement domiciliés dans cette voie ;

Le Conseil municipal, décide, après en avoir délibéré, de :

- **MAINTENIR** la dénomination « **rue d'Ensdorf** » pour la voie existante et les habitations actuellement adressées sous cette dénomination ;
- **MODIFIER** la délibération n° D2025-051 en ce qu'elle prévoyait la dénomination de la future extension sous le nom de « rue d'Ensdorf » ;
- **ATTRIBUER** à cette nouvelle voie la dénomination « **rue de Suède** » ;
- **PRÉCISER** qu'un plan annexé à la présente délibération localise la rue d'Ensdorf maintenue ainsi que la nouvelle rue de Suède ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à procéder aux déclarations auprès des organismes concernés, notamment les services de l'adressage, de la Poste, les services fiscaux et les opérateurs de réseaux.



A l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,



Signature manuscrite de Dominique Lanoï.

Dominique LANOY